

LA LECTURE CRITIQUE

par Suzanne G. Chartrand *

D'UN ÉDITORIAL JOURNALISTIQUE

Les outils proposés dans le texte précédent offrent une grille pour la lecture des textes argumentatifs. Notre lecture d'un éditorial vise à illustrer comment on peut s'en servir pour construire le sens d'un texte argumentatif; aussi, on ne saurait le prendre pour un « corrigé ». D'ailleurs, la notion de corrigé devrait être revue étant donné que la compréhension en lecture est le fruit de l'interaction dynamique entre un lecteur, toujours singulier, un texte et un contexte de lecture¹.

Tout discours présente des éléments qui le structurent, ce sont ses éléments communicationnels, textuels, structuraux et argumentatifs.

Les éléments communicationnels

• *L'auteur*

Alain Dubuc, journaliste québécois, est l'éditorialiste en chef du journal *La Presse* où il était auparavant chroniqueur économique. Sa photo le singularise.

• *Le lecteur (les lecteurs)*

Nous avons pris connaissance de ce texte par hasard quelques jours après sa publication. Nous ne prétendons pas être un lecteur « ordinaire » puisque, par intérêt professionnel, nous nous intéressons autant au contenu qu'à la formulation des textes.

• *Le but de l'auteur*

Le but de tout éditorialiste est de fournir un point de vue argumenté sur un sujet d'actualité. Le titre

indique qu'A. Dubuc propose ses solutions pour « résoudre » le « problème mohawk ».

• *Le contexte spatio-temporel*

Hiver 1994, province de Québec, région de Montréal. Activités de contrebande menées ouvertement par des Mohawks dans la région de Montréal; confrontations entre les autorités politiques mohawk et les gouvernements québécois et canadien; situation qui dure depuis plusieurs mois et qui est fortement médiatisée.

• *Le lieu social de production et de réception*

L'éditorial est publié par le journal *La Presse*, « Le plus grand quotidien francophone d'Amérique du Nord ». Il appartient au consortium Power Corporation et fait partie d'un monopole de l'information. Il a une orientation politique libérale et fédéraliste.

Les éléments textuels

• *Le rédacteur et son destinataire*

Par définition, l'éditorialiste ne défend pas une position personnelle, mais une position acceptable par la direction du journal. Pour inscrire sa présence dans son texte, cet éditorialiste utilise le « nous » et le « on », jamais le « je ». L'emploi du « nous » et du « on » est intéressant, car sous ces

* Université du Québec à Montréal.

pronoms peuvent se cacher diverses personnes, ce qui sert la stratégie argumentative.

Le premier « nous » désigne la population du Québec dans son ensemble ; les Québécois sont présentés comme un ensemble monolithique. Ainsi, le rédacteur affirme implicitement qu'il y a convergence d'intérêts et d'opinions entre les citoyens du Québec, c'est un présupposé discursif. Le deuxième « nous », dans « nous savons tous... », associe le rédacteur et ses lecteurs. Voilà qui est habile, car cela provoque ou suscite l'adhésion des lecteurs à ce qui est énoncé étant donné que ces derniers se sentent concernés et apprécient d'être considérés comme des égaux. Les « nous » qui suivent (par. 2, 3 et 4) associent les citoyens du Québec, les lecteurs et le rédacteur dans une parfaite unanimité. Cependant les « nous » du 6^e paragraphe sont plus exclusifs : ils renvoient à la classe politique étant donné qu'il s'agit essentiellement des rapports politiques entre les Mohawks et le Québec comme entité politique. Le « nous » disparaît ensuite au profit du « on » (sauf au dernier paragraphe où le « nous » renvoie uniquement au rédacteur). Ils font place à des « on » assez précis (ceux qui suivent la politique) et à des tournures impersonnelles : « Il faut » (3 fois). Ainsi, plus l'argumentation avance, plus sa cible, le destinataire du texte, se précise : ce sont les autorités politiques, car ce sont elles qui ont la responsabilité de régler la « crise », d'où les « il faut ».

Le rédacteur a donc invoqué comme réelle une unanimité fictive et a pris soin d'associer à son argumentation ses lecteurs dès le départ tout en ciblant un public plus restreint à qui il adresse principalement son éditorial. L'image que l'éditorialiste trace de son destinataire est peu flatteuse. En effet, il qualifie l'attitude de celui-ci par ces termes : « peur d'agir », « piégés par la culpabilité », « peur de l'opinion internationale », « crainte », « approche maladroite », « agressivité impuissante », « générosité mal placée », « slogans creux qui nous ont guidés », etc. Bref, le rédacteur critique sévèrement la classe politique.

• *L'intention du texte*

L'intention d'un éditorial se lit à partir de différents indices dont le choix du titre, le contenu de l'introduction et de la conclusion. Le titre : cet éditorial propose des solutions pour « résoudre le problème mohawk ». Parler de « problème » est déjà une prise de position du rédacteur et l'idée de « repartir à zéro » implique que les solutions proposées jusqu'ici n'ont pas été suffisantes.

L'intention de ce texte est donc de critiquer les orientations et les actions du pouvoir politique et

de l'inciter à agir dans un autre sens. Nous voyons que l'intention du texte précise le but du discours.

• *Le sujet*

Désigner le sujet d'un texte argumentatif n'est pas toujours simple, car le lecteur est influencé par le traitement que le rédacteur réserve au sujet, entre autres dans le choix du titre.

Jusqu'ici, nous avons cerné comment le rédacteur intervient dans son texte, distingué parmi ses lecteurs ceux qui constituent son destinataire et précisé l'intention du texte. Mais quelle est la thèse que l'éditorialiste développe et comment fait-il pour la faire accepter, quelle est sa stratégie argumentative ?

Les éléments structuraux et argumentatifs

• *La thèse de l'argumentation*

Selon le journaliste, pour résoudre le « problème mohawk », il faut « s'attaquer au problème à sa source », c'est-à-dire remettre en question les politiques et les conceptions qui les orientent et en initier d'autres qui s'appuieront sur des principes différents (« sur une grille claire »). Cette thèse se retrouve au 4^e paragraphe et est repris en partie dans le dernier paragraphe².

• *Le procédé argumentatif*

Cette argumentation repose sur la réfutation, procédé qui consiste à développer une thèse en réfutant les arguments formulés ou virtuels qui s'y opposent. L'exposé des quatre principes commence par un rejet explicite de positions adverses : « il faut traiter d'une façon radicalement différente » (5^e par.). « il faut remettre en cause » (9^e par.).

• *La structure de l'argumentation*

La structure du texte est facilement repérable. L'introduction, qui est une mise en situation reliée à l'actualité, se termine par l'annonce du plan du développement : quatre principes seront exposés en un ou deux paragraphes chacun, puis le dernier paragraphe est un rappel de la thèse et l'annonce d'un prochain article.

• *Les arguments et les présupposés discursifs*

Chaque principe constitue une conclusion secondaire servant la thèse. Quels sont les arguments à l'appui de chaque conclusion et sur quel présupposé repose chaque argument ?

Premier principe et conclusion secondaire : Le « problème mohawk » constitue un cas différent des autres problèmes autochtones.

Argument : Les Mohawks sont des « indiens urbains » sans activités traditionnelles, donc ils constituent un cas différent des autres autochtones. Notons que les Mohawks ne sont pas qualifiés d'Autochtones, mais d'indiens (sic) – mot employé sans majuscule³. Cet argument, qui correspond à un état de fait (les Mohawks sont urbains et les Cris ne le sont pas, par exemple), ne peut servir d'argument à la nécessité de traiter différemment les Mohawks des Cris que dans la mesure où on accepte le présupposé sur lequel il se fonde.

Présupposé discursif : Le milieu de vie et les activités d'un groupe autochtone expliquent des droits politiques particuliers : ce qui vaut pour les « chasseurs des régions nordiques » ne vaut pas pour des urbains qui n'ont pas d'activités traditionnelles. Or, ce présupposé est tout à fait discutable. En effet tous les citoyens non-autochtones, qu'ils soient urbains, ruraux ou forestiers et peu importe leurs activités (agriculture, industries, services culturels, chômeurs, etc.) ont les mêmes droits politiques ; pourquoi en serait-il autrement dans le cas des Autochtones ? En fait, l'éditorialiste fonde son argument sur un *topos* (ces principes quasi-logiques admis par tout être raisonnable, selon Aristote), le *topos du semblable* qui veut que deux phénomènes semblables soient traités de la même façon et deux phénomènes différents de façon différente.

Deuxième principe et conclusion secondaire : Les Mohawks ne constituent pas une nation.

Argument : Il n'y a pas d'argument si ce n'est qu'il faudrait faire ce que font « les Américains », et considérer les Mohawks comme une « tribu ». La référence aux Américains constitue ici un argument d'autorité (plus fort que la tradition canadienne ; en effet, l'éditorialiste ne mentionne ni la Constitution canadienne ni les divers traités). Rien ne vient donc étayer ce principe à savoir que parler de nation dans le cas des Mohawks est un « non-sens politique et sociologique ».

Troisième principe et conclusion secondaire : Il faut remettre en cause l'autonomie territoriale dans le cas des Mohawks.

Argument : L'autonomie territoriale permet aux Autochtones d'assurer leur autonomie et de maintenir leurs activités traditionnelles ; or, selon Dubuc, les Mohawks n'ont pas d'activités traditionnelles, donc ils ne doivent pas avoir d'autonomie territoriale. Ce raisonnement est doublement fallacieux. D'une part, il serait acceptable si Dubuc avait affirmé que le principe de l'autonomie territoriale ne servait qu'au maintien des activités tradition-

nelles, mais ce n'est pas ce qu'il affirme. D'autre part, les activités traditionnelles des Mohawks sont depuis des siècles le commerce et l'agriculture ; aussi prétendre qu'ils ne les pratiquent plus est faux, et, s'ils ne pratiquent plus une agriculture extensive, ce n'est probablement pas uniquement par choix vu l'exiguïté des réserves. Pourquoi alors l'éditorialiste refuse-t-il le principe de l'autonomie politique aux Mohawks ? L'argument est que ce principe brimerait « l'intégrité d'une métropole ». Or, cet argument présuppose que l'intégrité territoriale d'une métropole moderne vaut plus que celle d'une « tribu ». En clair, le principe d'autonomie territoriale des Autochtones ne peut être appliqué quand il nuit au développement des citoyens non-autochtones.

Quatrième principe et conclusion secondaire : Il n'y a aucune raison pour respecter les valeurs et les institutions des Mohawks si elles sont en contradiction avec les nôtres.

Présupposé : Il y a des valeurs qui transcendent toutes les autres parce qu'universelles.

Argument : Voilà l'argument d'autorité par excellence, les valeurs dites universelles, en fait « occidentales » ne peuvent être contredites par celles de barbares (certaines pratiques des Mohawks sont taxées de barbarie) ! Notons que le vocabulaire utilisé pour évoquer la culture mohawk est fort dépréciatif. Par ailleurs, en écrivant que « le Canada impose un processus démocratique », Dubuc montre que nos valeurs doivent être imposées coûte que coûte.

En somme, l'éditorialiste déploie son argumentation essentiellement à partir d'arguments d'autorité auxquels il adjoint des références historiques, politiques et sociologiques douteuses, mais qui donnent un vernis scientifique et objectif à son argumentation. C'est un texte argumentatif, mais certainement pas un texte qui se fonde sur des raisonnements rigoureux. Comme quoi, dans le discours social, argumentation et rigueur intellectuelle ne vont pas toujours de pair !

NOTES

1. Nous suggérons aux lecteurs et aux lectrices de lire l'éditorial avant de poursuivre la lecture.
2. On peut lire une réponse à cet éditorial et une vigoureuse critique de son contenu dans un texte de l'anthropologue Rémi Savard publié dans *La Presse*, le 19 fév. 1994. L'éditorial d'A. Dubuc a aussi été critiqué par le Protecteur du citoyen du Québec, M. Jacobi, lors d'un colloque sur les médias d'information et les nations autochtones à l'hiver 1994.
3. Le choix du vocabulaire n'est jamais neutre : pour désigner les Autochtones, les mots de communauté, tribu, nation, peuple, Indiens, Sauvages, etc. ne sont pas utilisés arbitrairement par tous et chacun, car ils ont des connotations différentes.

ÉDITORIAL

*Pour résoudre le problème mohawk, repartir à zéro **

par Alain DUBUC

Nous payons très cher pour avoir laissé pourrir la situation sur les réserves mohawks. Non seulement le Québec vit-il sous la menace d'une explosion violente, mais cette crise larvée engendre le ressentiment de la société majoritaire, accélère la dégénérescence des communautés mohawks, compromet les rapports avec les autres autochtones. On a vu à quel point le coût de la seule crise du tabac a été exorbitant, en termes fiscaux, médicaux, sociaux et politiques.

Nous savons tous que la victoire sur le front des cigarettes ne fera que susciter de nouvelles tensions et redéployer la contrebande. Avant qu'il n'éclate sur un autre front, il est donc urgent de s'attaquer au problème à sa source, en mettant fin au régime de tolérance, qui permet aux réserves mohawks d'échapper aux règles d'une société de droit.

Hélas !, rien ne laisse croire que les autorités oseront s'y résoudre. Pourquoi cette peur d'agir ? Nous sommes piégés par la culpabilité, par la peur de l'opinion internationale et par la crainte d'une flambée de violence. Mais surtout, notre approche maladroite, mélange d'agressivité impuissante et de générosité mal placée, nous a menés à un cul-de-sac.

Nous devons donc recommencer à zéro, remettre en question les slogans creux qui nous ont guidés jusqu'ici et redéfinir sur une base nouvelle nos rapports avec les Mohawks en énonçant des principes clairs qui pourront inspirer les gouvernements et empêcher les dérapages. L'expérience des quatre dernières a montré qu'il faut, d'abord, s'attaquer à quatre mythes qui nous ont menés à des voies de garage.

Premier principe : le problème mohawk constitue un cas à part, qu'il faut traiter d'une façon radicalement différente des autres dossiers autochtones. Les Mohawks sont des indiens urbains, collés sur une métropole, sans activités traditionnelles. On fait fausse route en plaquant des solutions mises au point pour des chasseurs des régions nordiques.

Deuxième principe : les Mohawks ne constituent pas une nation. La tradition canadienne qualifie certes les autochtones de Premières nations. Ce terme généreux, d'un glissement à l'autre, nous a menés à définir comme « nation » la moindre petite bande d'Amérindiens, ce qui est un non-sens sur le plan politique et sociologique. Dans le cas des Mohawks, ce mythe est lourd de conséquence, car il alimente un nationalisme exacerbé et fausse nos rapports avec eux. Les Américains parlent de tribus. En les imitant, nous ne prêterions pas flanc aux mascarades des rapports de « nation à nation » entre une réserve et un pays membre du G-7. Et nous pourrions traiter les chefs pour ce qu'ils sont : des maires de petits villages.

Troisième principe : dans le cas des Mohawks, il faut vigoureusement remettre en question l'autonomie territo-

riale. Le territoire permet aux autochtones d'assurer l'autonomie et de maintenir leurs activités traditionnelles. Pour les Mohawks, urbains, sans mode de vie différent, la réserve devient un ghetto, autour de laquelle ils ont érigé des frontières plus étanches que celles qui séparent les provinces, avec guérites à la Berlin-est. Poussé à l'absurde, cela a amené la bande d'Oka à revendiquer un espace aérien face à l'armée canadienne.

Les seuls cas où des portions d'un territoire urbain sont protégées par des frontières se retrouvent dans des villes qui ont sombré dans la barbarie, comme Sarajevo, Beyrouth ou Mogadiscio. La définition mohawk de l'autonomie territoriale, incompatible avec l'intégrité d'une métropole, doit être cassée. Il faut donc revenir à la définition classique de la réserve, une partie intégrante du territoire québécois, soumise à ses lois, dont l'autonomie porte sur l'administration courante. Il faut donc rappeler des évidences. L'humanité a connu des cités-État, mais jamais des banlieues-État.

Quatrième principe : il faut remettre en cause notre respect culpabilisé pour ce que les Mohawks appellent leurs traditions. Les archaïsmes, qui pèsent sur nos rapports, sont hérités, ne l'oublions pas, d'ententes entre une monarchie de droit divin et des peuplades qui vivaient à l'âge de On peut comprendre que les Mohawks, pour préserver une identité menacée par les valeurs occidentales, s'accrochent aux bribes du passé et à des institutions souvent dégénérées. mais leur refus très sélectif du modernisme et leurs recours fantaisistes à la tradition, les mènent à une impasse. Le respect de l'identité de l'autre ne passe pas par la complaisance face à des cas pathétiques de traditionalisme, surtout quand ils sont en contradiction avec des valeurs universelles qu'acceptent les civilisations de toutes les races.

Par exemple, le concept de « warrior », est charmant dans un long métrage, mais n'a pas sa place, en 1994, dans une métropole. L'exclusion des réserves de femmes mariées à des Blancs est une barbarie. Ou encore, quand on sait que le Canada impose un processus démocratique aux pays du tiers-monde à qui il vient en aide, le fait de tolérer, sur son propre sol, que les mères de clans nomment les chefs est franchement absurde.

Ces quatre principes ne permettent pas de régler, en soi, la crise qui pourrit nos rapports avec les Mohawks. mais sans grille claire, il ne sera pas possible de s'attaquer aux problèmes des armes, de la fiscalité, de la contrebande. et tant que ces problèmes ne seront pas réglés, on ne pourra pas trouver une solution à la pauvreté des Mohawks, à leur aliénation et à leur désir d'autonomie. Nous y reviendrons à la semaine prochaine.

* *La Presse*, Montréal, samedi le 12 février 1994.